

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

L'an deux mille vingt six

Le trente et un mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur PROST Julien, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2026.

PRESENTS : Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Muriel PAVALLIER, Mr Bruno TALLU, Mme Karine PUPECKI, Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mme Brigitte PETIBOUT, Mr Gérard GAZON, Mr Daniel FRECHET, Mr Pascal MORIN, Mme Sylvie JACQUET, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr Christophe ROUGERON, Mme Claire PEYRIN, Mme Déborah CROTTIER-COMBE, Mr Mickaël FOUGERAT, Mme Marie-Laure FAULCON et Mr Nicolas LENOIR.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Sébastien JEAN (Procuration à Mme Marie-Laure FAULCON)

Secrétaire de séance : Mr Gérard RIBELLES

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2026.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

Monsieur Gérard RIBELLES, adjoint, est désigné comme secrétaire de séance.

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales**

Au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur PROST, Maire de Commelle-Vernay présente une délibération qui détermine les délégations consenties par le conseil municipal au Maire et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal approuve les délégations consenties au maire.

• **Indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers délégués ayant reçus délégations de fonction et de signature. Monsieur le maire précise que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale à savoir de 6872.34€ n'utilise pas la totalité de l'enveloppe qui est de 7562.54€ (enveloppe calculée en fonction du nombre théorique d'adjoints et du maire), il indique également un comparatif avec l'enveloppe de la précédente mandature qui avait été utilisée à 100%. Monsieur le maire indique également que seulement 2 conseillers municipaux ont délégation de fonction : Madame Catherine Boulard et Monsieur Nicolas Lenoir.

➤ Mr Philippe AUCOURTURIER, 1 ^{er} adjoint	32,43 % de l'Indice
Brut terminal de la Fonction Publique	
➤ Mme Muriel PAVALLIER, 2 ^{ème} adjointe	16,43 % de l'Indice
Brut terminal de la Fonction Publique	
➤ Mr Bruno TALLU, 3 ^{ème} adjoint	16,43 % de l'Indice Brut
terminal de la Fonction Publique	
➤ Mme Karine PUPECKI, 4 ^{ème} adjointe	16,43 % de l'Indice Brut
terminal de la Fonction Publique	
➤ Mr Gérard RIBELLES, 5 ^{ème} adjoint	16,43 % de l'Indice Brut
terminal de la Fonction Publique	
➤ Mme Catherine BOULARD Conseillère déléguée	6,70 % de l'Indice
Brut terminal de la Fonction Publique	
➤ Mr Nicolas LENOIR, Conseiller délégué	6,70 % de l'Indice
Brut terminal de la Fonction Publique	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des indemnités allouées aux adjoints et conseillers délégués.

• **Nomination des commissions municipales**

Monsieur Philippe AUCOUTURIER, premier adjoint, propose la création de commissions communales et l'élection des membres de chaque commission suivante :

- Commission Finances
- Commission Education – Enfance - Jeunesse,
- Commission Action Sociale - CCAS
- Commission Travaux - Bâtiments - Voirie - Urbanisme,
- Commission Communication - Développement Durable,
- Commission Sécurité - Animation - Vie Associative
- Commission Marchés Publics
- Commission Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des membres des commissions au scrutin secret et après appel à candidatures, constatant la présence d'une seule liste pour chaque commission, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

COMMISSION FINANCES

Membres : M. Julien PROST

COMMISSION EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

Membres : M. Philippe AUCOUTURIER, Mmes Catherine BOULARD, Marie-Laure FAULCON, Claire PEYRIN, Sandrine LAREURE, Déborah CROTTIER-COMBE, Sylvie JACQUET, M. Mickaël FOUGERAT, Bruno TALLU, Christophe ROUGERON

COMMISSION ACTION SOCIALE-CCAS

Membres : Mmes Muriel PAVALLIER, Mme Catherine BOULARD, Leslie GARBY, Sandrine LAREURE, Déborah CROTTIER-COMBE

COMMISSION TRAVAUX - BATIMENTS – VOIRIE – URBANISME

Membres: M. Bruno TALLU, Mme Brigitte PETIBOUT-DESSIMOND, M. Philippe AUCOUTURIER, Gérard RIBELLES, Mickaël FOUGERAT, Gérard GAZON, Christian DARPHEUILLE, Nicolas LENOIR, Pascal MORIN

COMMISSION COMMUNICATION – DEVELOPPEMENT DURABLE

Membres : Mme Karine PUPECKI, Mmes Marie-Hélène MERET, Muriel PAVALLIER, Sylvie JACQUET, M. Gérard GAZON, Sébastien JEAN

COMMISSION SECURITE – ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE

Membres : M. Gérard RIBELLES, Mmes Marie-Hélène MERET, Sandrine LAREURE, Brigitte PETIBOUT-DESSIMOND, M. Mickaël FOUGERAT, Sébastien JEAN, Pascal MORIN, Christophe ROUGERON

COMMISSION MARCHES PUBLICS

Membres : M. Julien PROST, M. Bruno TALLU, Philippe AUCOUTURIER, Gérard RIBELLES, Daniel FRECHET, Gérard GAZON, Nicolas LENOIR

COMMISSION CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Membres : Mme Catherine BOULARD

• Election des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur Philippe AUCOUTURIER, premier adjoint, informe que le conseil municipal doit élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. L'élection se déroule à bulletins secret et outre le maire qui est président de droit, une liste de 3 titulaires et une liste de 3 suppléants sont présentées au vote.

Après un tour d'élection à bulletin secret pour chacune des 2 listes (titulaires et suppléants) sont élus à l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Le maire, Julien PROST, président de la commission d'appel d'offres
3 titulaires : Bruno TALLU, Philippe AUCOUTURIER et Gérard RIBELLES
3 suppléants : Daniel FRECHET, Gérard GAZON et Nicolas LENOIR

• Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire (SIEL)

Monsieur Bruno TALLU, adjoint, propose de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au sein du SIEL du département de la Loire. Les candidatures de Bruno TALLU, délégué titulaire et Christian DARPHEUILLE, délégué suppléant sont proposées et à l'unanimité, sans scrutin secret :

Bruno TALLU, délégué titulaire et Christian DARPHEUILLE, délégué suppléant sont désignés au SIEL du département de la Loire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Bruno TALLU, délégué titulaire et Christian DARPHEUILLE, délégué suppléant au SIEL du département de la Loire.

- **Nomination d'un délégué pour la signature des actes administratifs**

Monsieur le Maire désigne Monsieur Philippe AUCOUTURIER comme délégué pour la signature des actes administratifs. En effet, depuis la loi du 02 mars 1982, il est interdit à un maire de recevoir un acte administratif et de comparaître au nom de la commune lors de la passation d'actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Philippe AUCOUTURIER comme délégué de la signature.

- **Désignation des délégués locaux du Comité National d'Action Sociale CNAS**

Madame Muriel PAVALLIER, adjointe, informe l'assemblée que la commune est adhérente au CNAS afin de participer à l'action sociale envers les agents de la collectivité. Vu la candidature de Madame Muriel PAVALLIER, il est procédé à la désignation, sans scrutin secret, de Madame Muriel PAVALLIER comme délégué local du CNAS.

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne donc Madame Muriel PAVALLIER comme délégué du CNAS.

- **Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

Madame Muriel PAVALLIER, adjointe, rappelle les règles relatives à l'organisation du fonctionnement et les attributions des CCAS. Le Conseil d'Administration comprend le Maire qui en assure la présidence et en nombre égal de membres élus en son sein par le conseil municipal et de membres nommés par le Maire soit un nombre de 10 membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

- **Election des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS**

Madame Muriel PAVALLIER, adjointe, procède après la fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'élection des représentants du conseil municipal, au nombre de 5 élus. Une seule liste de candidats a été déposée par les conseillers municipaux :

- Mme Muriel PAVALLIER,
- Mme Déborah CROTTIER-COMBE,
- Mme Sandrine LAREURE,
- Madame Leslie GARBY
- Madame Catherine BOULARD

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, et après avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité comme représentants du conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS les membres suivants :

- Mme Muriel PAVALLIER,
- Mme Déborah CROTTIER-COMBE,
- Mme Sandrine LAREURE,
- Madame Leslie GARBY,
- Madame Catherine BOULARD

• **Personnel communal - Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Julien PROST, Maire, informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la mairie de Commelle-Vernay suite au départ à la retraite au 01/07/2026 d'un agent de catégorie A au grade d'attaché principal et à la nomination en catégorie A au grade d'attaché d'un autre agent à cette même date

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification du tableau des effectifs laquelle mentionne la création d'un poste d'attaché territorial de 35h hebdomadaires au 01/07/2026.

• **Personnel communal – Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur Julien PROST, Maire, rappelle à l'assemblée qu'un agent contractuel présent au service administratif à raison de 20h hebdomadaires va voir son contrat à durée déterminée se terminer le 04/05/2026. En raison des tâches qui ne peuvent être seules effectuées par les agents permanents de la collectivité, il est proposé de signer un contrat pour accroissement saisonnier d'activité de 24h hebdomadaires à compter du 05/05/2026 et pour une durée de 6 mois.

Monsieur DARPHEUILLE, conseiller municipal, précise les règles en matière en recrutement de personnels contractuels et notamment la nécessité de respecter les délais et les modalités pour recruter des contrats contractuels permanents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de recruter un agent contractuel à temps non complet 24h pour une période de 6 mois à compter du 05/05/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 41.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 31 mars 2026.

Le Secrétaire de séance,

Gérard RIBELLES



Le Maire,

Julien PROST

